

Plan régional numérique pour le social et le médico-social

Suite à la journée du 19 mars 2018 au PETIT ARBOIS - AIX-EN-PROVENCE, les besoins et les pistes de travail suivantes forment un **Plan d'action régional** pour lequel sera réuni un nouveau **groupe de travail pour aider les adhérents, animer leur coopération**, avec la **mobilisation des ressources utiles** et en particulier une **recherche de financements pour la recherche-action et l'investissement** des associations, avec la **communication des travaux** à tous.

Ce plan définit sur les axes stratégiques de la mutation numérique de notre secteur (priorités des besoins et des enjeux) des actions facilitatrice.

Autour des Systèmes d'Information (S.I.)

RGPD - Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles

applicable au 25 mai 2018

Les questions prioritaires et les besoins à traiter concernent :

- Des compétences techniques à réunir
- La question des infrastructures (équipement, réseau, traitement des données,...)
- Les exigences et les modes du consentement et de la participation citoyenne
- Les coûts à mobiliser en conséquence
- Le Délégué à la Protection des Données, mise en place et réponses
- L'Analyse de l'impact de la RGPD dans toutes les dimensions

Les actions premières

- Déployer la veille réglementaire, pour les pratiques
 1. Comment mutualiser ?
- Diffuser les ressources actuelles (telles que les Webinaires Ressourcial)

La sécurité, la protection des systèmes d'information

Les questions prioritaires et les besoins à traiter concernent :

- Sensibilisation de tous les utilisateurs
- Formation de tous les utilisateurs
- Développer les compétences : à l'interne, à l'externe
- Inventaire des ressources internes
- Les coûts à mobiliser en conséquence
- Recours en cas de dégâts–et prévention
- La protection des données personnelles et en cas de perte l'organisation de l'information des personnes

Les actions premières

- Organiser et accompagner un état des lieux de la sécurité des SI.

Diagnostiquer les Systèmes d'Information

Les questions prioritaires et les besoins à traiter concernent :

Développer cette démarche partout

Les actions premières

- Inventaire et diffusion des ressources d'appui

Mobiliser les Ressources

Les questions prioritaires et les besoins à traiter concernent :

Connaître et mobiliser les ressources internes

Connaître et mobiliser les ressources expertes

Les actions premières

- Publication des présentations de la journée et des documents recensés sur un site
- Définir une cartographie des compétences
- Repérer les ressources avec une analyse de leur qualité, vers une « labellisation »

Initiatives dans nos métiers, avec et pour les publics

Initiatives avec nos publics

Les questions prioritaires et les besoins à traiter concernent :

Travail sur les interactions (les aller-retour)

Pour la conduite du projet personnalisé

Pour formaliser les objectifs choisis et les suivre

Connaître les pratiques numériques de nos publics

Comment les accompagner ?

Formaliser nos pratiques (écrit et figuration)

Les actions premières

- Penser une recherche développement sur la figuration
- Construire une recherche de financement pour les innovations et les développements

Initiatives dans nos métiers, avec et pour les salariés

Initiatives avec nos salariés

Les questions prioritaires et les besoins à traiter concernent :

La formation professionnelle (cahier des charges) :

Sur la relation au public

Pour donner accès et capacité aux personnes

Pour saisir le numérique comme opportunité

Démontrer la facilitation du travail

Analyser les effets générationnels ?

La part des pratiques personnelles

La part des prop pratiques professionnelles et les freins

Des leviers :

Les règles

L'accompagnement

Le management

Le travail collaboratif

Développer la traçabilité et rendre-compte pour et vers les personnes acc.

Les actions premières

En formation

- Le mode projet
- Les outils collaboratifs
- Exploiter les ressources Unifaf
- Une politique régionale et dans chaque entreprise de formation pour la mutation numérique

Les principes du Plan régional numérique

Outre la mobilisation d'expertises et de partenariats régionaux et nationaux, il est retenu le principe de valoriser les compétences internes des adhérents, d'en rechercher la mutualisation locale et l'organisation en réseau, de favoriser une maîtrise d'ouvrage éclairée, des solutions indépendantes et respectueuses des valeurs de l'ESS et de la citoyenneté, protégeant les droits des personnes accueillies et accompagnées comme des salariés.

Notre transition numérique ne peut aller à l'opposé des pratiques et des relations que nous défendons, fondées sur l'humanisme, l'autonomie et la dignité des personnes. Les gestions et ressources économiques viennent en assurer la faisabilité dans la durée.

Document de travail v1-avril 2018

soumis à discussion et validation

Gérard SANVICENS animateur du GTR Nexem